

0760030V
ACADEMIE DE ROUEN
LPO LYCEE DES METIERS FERDINAND BUISSON
6 RUE AUGUSTE HOUZEAU
76504 ELBEUF CEDEX
Tel : 0232964800

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MODALITES D'ATTRIBUTION DES I.F.T.F.C

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/10/2020
Réuni le : 13/10/2020
Sous la présidence de : Patrice Delamare
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration VOTE LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES IFTFC

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

ATTRIBUTIONS IFTFC. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ARRÊTE LES MODALITES SUIVANTES D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES FORFAITAIRES DE TRAVAUX :
CES INDEMNITES SONT VERSEES EN FONCTION DES QUOTITES DE SERVICE ET DANS LA LIMITE DES CREDITS VOTES ANNUELLEMENT. LEUR VERSEMENT EST INTERROMPU DES LE 1ER JOUR POUR LES ABSENCES POUR LES CONGES MALADIE ET LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES A L'EXCEPTION DES GARDES D'ENFANT OU AUTORISATIONS DE DROIT.
LES INDEMNITES EN QUESTION POURRONT ÊTRE ATTRIBUEES PROVISOIREMENT, PENDANT LA PERIODE D'ABSENCE, A UN AUTRE PERSONNEL SUR LA BASE D'UNE LETTRE DE MISSION ETABLIE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT SUPPORT. CES MODALITES ENTRENT EN APPLICATION A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0